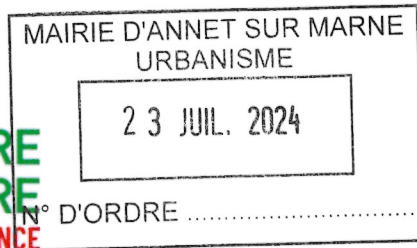




Paris, le 10 juillet 2024



Madame le Maire,
Stéphanie AUZIAS
EN MAIRIE
38 rue Paul Valentin
77410 ANNET-SUR-MARNE

Service Territoires

Adresse postale :

19 rue d'Anjou

75008 PARIS

Tél. : 01 64 79 30 71

territoires@idf.chambagri.fr

**Objet : Modification du PLU d'ANNET-SUR-MARNE
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France**

N/ Réf. : 2024_ST_163_ES_LB

Madame le Maire,

Vous m'avez transmis, pour avis, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de votre commune. Le dossier a été reçu au siège de notre Compagnie le 3 juillet dernier.

Ce projet de modification a pour principal objectif de pallier les tendances à la densification massive de l'urbanisation qui va très au-delà des objectifs arrêtés dans le PLU opposable et de son PADD.

Cette procédure est aussi l'occasion de procéder à d'autres modifications à la marge.

Pour se faire, des changements ont été apportés au plan de zonage et au règlement écrit.

Après étude du dossier, notre Compagnie prend acte de la création d'un nouveau sous-secteur A à savoir Ai qui vient encadrer l'activité d'une ISDI présente sur le territoire.

Nous avons également noté les précisions apportées au règlement écrit de la zone A lesquelles sont sans conséquences négatives pour l'activité agricole.


Néanmoins, nous nous interrogeons quant à la pertinence du point 5.2 concernant l'habitat collectif. En effet, par nature, la zone A ne peut accueillir d'habitat collectif. Aussi, nous demandons le retrait de ce point.

Convaincus de la bonne prise en compte de notre remarque, la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France émet un avis favorable quant à ce projet de modification du PLU.

Vous remerciant de nous avoir consultés, je vous prie de recevoir, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Christophe HILLAIRET

✓ Certified by  yousign